

Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs:

Les petits Poucets de Mesnil-Panneville

La structure est agréée par Direction départementale de l'Emploi, du travail et des solidarités (DDETS). La direction de l'Accueil Collectif de Mineur, sans hébergement, est assurée par Madame Lambert Gaudette Emilie, ainsi qu'un personnel qualifié et agréé. L'encadrement des enfants est assuré conformément à la réglementation en vigueur.

L'Accueil de Loisirs des « Petits Poucets » accueille les enfants de 4 à 12 ans.

Capacité d'Accueil:

L'Accueil de Loisirs est habilité par la DDETS pour accueillir au maximum 50 enfants : 10 enfants de moins de 6 ans et 40 enfants de plus de 6 ans.

Selon cette capacité d'accueil, seront admis pour être accueilli en priorité :

- Les enfants de Mesnil-Panneville
- Les enfants de Croix-Mare et Bouville
- Les enfants de communes extérieures

Dates d'ouverture:

L'accueil de Loisirs des « Petits Poucets » est ouvert durant les vacances d'Automne, les vacances de printemps et les vacances d'été uniquement sur le mois de juillet. Les autres périodes de vacances scolaires ce dernier est fermé.

Horaires d'Accueil:

Les « Petits Poucets » sont ouverts de 8h à 18h. Les enfants peuvent être déposés entre 8h et 9h30 et récupérés de 16h30 à 18h. Pour les matins avec repas (M+), les enfants doivent être récupérés entre 13h30 et 13h45 et pour les matins sans repas (M), ils doivent être récupérés entre 11h45 et 12h.

Aucun enfant ne sera accepté en dehors de ces heures, ni ne pourra partir en dehors de ces heures (sauf cas exceptionnel justifié auprès de la direction).

Toute récupération après la fermeture (18h) engendrera une pénalité de 10 euros par enfant et par demi-heure.

Les enfants sont remis le soir aux parents ou aux personnes autorisées et mentionnées lors de l'inscription. Toute autre personne devra être munie d'une autorisation écrite des parents et le directeur devra en être informé par un responsable légal au préalable.

Modalités d'inscriptions:

Il y a plusieurs possibilités d'inscription. Vous pouvez inscrire vos enfants soit :

- En journée complète « J » (De 8h-9h30 à 16h30-18h)
- En matinée sans repas « M » (De 8h-9h30 à 11h45-12h)
- En matinée avec repas « M+ » (De 8h-9h30 à 13h30-13h45)
- En après midi avec repas « AP+ » (De 11h45-12h à 16h30-18h)
- En après midi sans repas « AP » (De 13h30-13h45 à 16h30-18h)

Les inscriptions sont ouvertes environ 1 mois avant la session et sont admises jusqu'à 5 jours avant la date d'ouverture de l'Accueil de Loisirs. Au-delà, plus aucune inscription ne sera acceptée sauf cas d'urgence apprécié par la direction et sous réserve des places encore disponibles.

Le demande d'inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs ne pourra être étudiée par la direction qu'après avoir fourni un dossier d'inscription complet comportant les éléments suivant:

- La fiche d'inscription en précisant les jours réservés, l'inscription ne sera validée qu'en fonction des places disponibles.
- La fiche sanitaire de l'enfant dûment complétée.
- La photocopie du carnet de santé avec les vaccinations à jours (avec le prénom de l'enfant apparent).

- Le dernier avis d'imposition sur les revenus.
- L'attestation d'assurance de l'année en cours.
- Ce présent règlement signé.

Sans un dossier complet à chaque inscription la place ne pourra être réservée.

En cas de validation positive du dossier vous recevrez par mail une confirmation d'inscription.

Tarifs:

Pour les enfants de Mesnil-Panneville :

- 10.70 euros la journée
- 8.45 euros la demi-journée avec le repas
- 6.10 euros la demi-journée sans le repas

Pour les enfants extérieurs :

- 14.60 euros la journée
- 11.35 euros la demi-journée avec repas
- 8.50 euros la demi-journée sans repas

Selon le quotient familial, un tarif dégressif peut être pratiqué.

Absences et maladies :

Toute journée réservée est due. Les places pour les enfants de moins de 6 ans étant très demandées, merci d'honorer les réservations. Si un enfant est absent sans justification, la direction se réserve le droit de ne pas prioriser son accueil lors d'une prochaine inscription.

En cas d'absence d'un enfant, un délai de prévenance de 48 heures ouvrées devra être observé. En cas d'absence de justificatif le forfait matin avec repas (M+) sera automatiquement appliqué.

En cas de maladie, merci de prévenir la direction dès que possible. Un certificat médical sera nécessaire afin d'obtenir une déduction pour les journées d'absences.

Si un enfant est malade durant l'Accueil la direction contactera la famille et ils décideront ensemble de la conduite à tenir. En cas de fièvre l'enfant devra obligatoirement rentrer chez lui.

Aucun médicament ne sera administré sauf cas particulier (PAI) et sur ordonnance médicale.

En cas d'urgence, il sera fait appel aux services d'urgences (15 SAMU).

Respect des règles de collectivité:

Chaque enfant doit respecter les animateurs, les intervenants, les autres enfants, les lieux, le matériel à l'intérieur comme à l'extérieur de la structure. Les représentants légaux et les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées. Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte à quiconque. En cas de non respect de ses règles des mesures seront prises et la famille en sera informée.

Les objets personnels de la maison sont interdits au sein de la structure tout comme les téléphones portables.

Il est recommandé de marquer les vêtements au nom de l'enfant (sur l'étiquette par exemple) afin d'éviter leur perte.

Fait à Mesnil- Panneville, mars 2024

Le Maire, M. Alain Lopez



La directrice,
Emilie Lambert Gaudette

Le :

Signature des parents :